RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2021

PRÉSENTS : CHAVANT Philippe, PETITJEAN Daniel, PILAT Hélène, LAFAYE Laurent, RANTY Danièle, GENEVOIS Jean-François, BRISSET Jean-Claude, SAUVE Christine, PARNOIS Marie, MOREAU Adrien, PRIVAT Séverine et BLANCHON Bernard

ABSENTS/EXCUSÉS : DARVENNE Céline, VILLEVET Vincent, SIMONNET Alexandra

PROCURATIONS : DARVENNE Céline à CHAVANT Philippe, VILLEVET Vincent à PETITJEAN Daniel, SIMONNET Alexandra à LAFAYE Laurent

2021/01 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 / TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention DETR 2021 pour le projet Travaux d'agrandissement du cimetière. En effet, aucun arrêté attributif de subvention n'ayant émis par rapport à la demande de subvention DETR 2019, une nouvelle demande de subvention doit être sollicitée.

Le Conseil Municipal APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT		RECETTES PRÉVISIONNELLES HT	
Montant des travaux	68 189.29 €	DETR (35% du HT)	23 866.25 €
		Commune (65% autofinancement)	44 323,04 €
TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES HT	68 189.29 €	TOTAL PREVISIONNEL RECETTES HT	68 189.29 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations seront inscrits au budget primitif 2021.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/02 : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 / TRAVAUX DE RÉAMENAGEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AV DE LA LIBERTE ET PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention DETR 2021 pour le projet de travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public Avenue de la Liberté et Place du Champ de Foire. En effet, les travaux n'ayant pas commencé en 2020, une nouvelle demande de DETR doit être sollicitée sur 2021.

Le Conseil Municipal APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT		**RECETTES PRÉVISIONNELLES HT**	
Montant des travaux	82 221,74 €	DETR (35% du HT)	28 777,61 €
		SDEC (30% du HT)	24 666.52 €
		Commune (65% autofinancement)	28 777,61 €

TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES HT 82 221.74 €	**TOTAL PREVISIONNEL RECETTES HT 82 221.74 €**

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations seront inscrits au budget primitif 2021.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/03: POLE SANTE : VALIDATION DE L'EMPLACEMENT ET DEMANDE DE DETR 2021 POUR L'ACHAT DE MOBILIER

Deux possibilités pour l'installation du pôle santé étaient à l'étude depuis 2018, à savoir l'aménagement dans une structure existante ou bien dans un bâtiment neuf. Avec la fermeture au public au 01.01.2021 de la Trésorerie de Bonnat, sise 32 avenue de la Liberté, les locaux une fois vidés seront définitivement rendus à la commune au 31.03.2021. Ces locaux, une fois réaménagés à moindre frais en interne, sont une véritable opportunité pour la commune d'installer son pôle santé.
Le Conseil Municipal VALIDE l'emplacement du Pôle Santé au 32 Avenue de la Liberté.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	3

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention DETR 2021 pour l'achat de mobilier, afin que le Pôle Santé soit opérationnel au 01.01.2022 et APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-après:

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT		**RECETTES PRÉVISIONNELLES HT**	
Achat de mobilier	13 103.16 €	DETR (35% du HT)	4 586.11 €
		Commune (65% autofinancement)	8 520.05 €
TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES HT	**13 103.16 €**	**TOTAL PREVISIONNEL RECETTES HT**	**13 103.16 €**

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif 2021.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	1

2021/04 : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION: DIAGNOSTIC DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention DETR 2021 ainsi que toutes subventions pour l'étude de diagnostic de la station d'épuration de BONNAT, et APPROUVE plan de financement ci-dessous décliné :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT		**RECETTES PRÉVISIONNELLES HT**	
Diagnostic	40 000 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%)	20 000 €
		Conseil Départemental 23 (25 %)	10 000 €
		DETR (5%)	2 000 €
		Commune (20 % autofinancement)	8 000 €
TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES HT	**40 000 €**	**TOTAL PREVISIONNEL RECETTES**	**40 000 €**

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif 2021.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/05 : BONNAT ENERGIES : PROJET D'ACTE D'AFFECTATION HYPOTHECAIRE

La Commune de Bonnat a conclu le 2/09/2020 au profit de la société BONNAT ENERGIES un bail emphytéotique portant sur la parcelle Lieudit « La Brande d'En Bas » cadastrée BH 232 pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque (délibération 2020/34). Le 29 septembre 2020, la société BONNAT ENERGIES a conclu un avenant de contrat de prêt dont le prêt doit être garanti par la prise d'une inscription d'hypothèque conventionnelle de premier rang sur les droits réels résultant du bail emphytéotique.

Le Conseil Municipal APPROUVE le projet d'acte d'affectation hypothécaire portant sur les droits réels résultant du bail emphytéotique conclu au profit de la société BONNAT ENERGIES.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/06 : CENTRE DE GESTION DE LA CREUSE : CONVENTION CNRACL

Le Conseil Municipal ACCEPTE la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le Centre de Gestion de la Creuse et la commune et AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/07 : INTEGRATION DU LIEUDIT GRANDSAGNE EN AGGLOMERATION ET LIMITATION DE LA VITESSE A 50 KM/H

Compte tenu de la dangerosité de la RD15 au lieudit Grandsagne, des miroirs routiers ont été apposés en deux endroits de la RD15 pour sécuriser les intersections, mais ils ne sont en réalité pas autorisés sur le domaine public. Trois possibilités sont proposées :

1. Intégration du Lieudit Grandsagne en agglomération, permettant ainsi de réduire la vitesse à 50 km/h et laisser les miroirs à leur emplacement
2. Déplacement des 2 miroirs un peu en retrait de leur emplacement actuel pour répondre à la demande du Conseil Départemental 23
3. La limitation de la vitesse à 70 km/h par le Conseil Départemental et la mise en place de comptage des vitesses à un moment de l'année fréquenté, afin de déterminer si la limitation de vitesse a un effet bénéfique sur la réduction de la vitesse, et la création d'un dégagement de visibilité, sur la portion indiquée, qui nécessiterait du rachat d'une portion de terrain par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal DECIDE de réaliser un sondage auprès des habitants du lieudit GRANDSAGNE, concernant les trois possibilités ci-dessus évoquées, et au vu des résultats de l'enquête, et INSCRIRA ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/08 : VENTE COMMUNE DE BONNAT / KROGMANN

- Le Conseil Municipal valide les conditions de l'acquisition des 2 parties du chemin rural désaffecté, situé à Grandsagne, à M. Krogmann Jean Patrick Ladislas, au prix de 2 € le m2. Les parcelles vendues créées après division sont numérotées au cadastre BK 260 pour une surface de 3 a 95 ca et BK 261 pour une surface de 48 ca, pour une surface de 443 m2.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/09 : REMISE GRACIEUSE DE LOYER A UN PROFESSIONNEL LOCATAIRE

Le Conseil Municipal décide d'autoriser une remise gracieuse à M. ORILIA Pascal, locataire de la commune et nouveau gérant du commerce de restauration « Au Couscoussier », sur ses loyers de novembre, décembre 2020 et janvier 2021 pour un montant de 479.24 €, compte tenu de la période difficile que nous traversons.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/10: CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE / AVENANT A LA CONVENTION

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer l'avenant de la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture. Le dispositif homologué choisi par la commune de Bonnat est l'adhésion au service FAST DOCAPOST-FAST.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 12/02/2021, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 12 février 2021
Le Maire, Philippe CHAVANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

PRÉSENTS : CHAVANT Philippe, PILAT Hélène, PETITJEAN Daniel, DARVENNE Céline, PARNOIS Marie, LAFAYE Laurent, SAUVE Christine, BRISSET Jean-Claude, RANTY Danièle, VILLEVET Vincent, MOREAU Adrien, PRIVAT Séverine et BLANCHON Bernard

ABSENTS/EXCUSÉS : GENEVOIS Jean-François, SIMONNET Alexandra

PROCURATIONS : Néant

Monsieur Daniel PETITJEAN a été élu secrétaire de séance

2021/11 : VENTE D'UN TERRAIN EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL

La société MSB 23 a demandé à la commune d'acquérir la portion du bien de section sise La Roche, soit environ 14 000 m² de la parcelle cadastrée BN n°0137, pour y implanter un bâtiment industriel.

Le Conseil Municipal, EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande du porteur de projet, d'aliéner une partie du bien de section sis La Roche, cadastré BN n°137, soit environ 14 000 m², FIXE le prix de la vente du dit terrain à 0.5 € / m², PRECISE que tous les frais (notaire, bornage et tout autre frais annexe) seront supportés par le vendeur, AUTORISE M. le Maire à rencontrer Madame la Préfète afin d'obtenir un arrêté préfectoral autorisant la vente au porteur de projet. A défaut d'arrêté préfectoral, AUTORISE le Maire à convoquer les sectionnaires relevant de cette aliénation par correspondance, dans les 6 mois suivant la transmission de la délibération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	2	1

2021/12 : CONSULTATION RELATIVE A L'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT GAEC LE BREUIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce sur ce projet d'exploitation d'élevage porcin sur la commune de Jouillat :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	4	4

2021/13: POLE SANTE : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN

M. Le Maire informe l'assemblée municipale que la commune de Bonnat est labellisée « Petites villes de demain ». Ce nouveau dispositif gouvernemental vise à aider les communes dont le rôle central est affirmé sur un territoire. Cette aide doit servir un projet de revitalisation en matière d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de développement de l'artisanat du commerce et des services, de valorisation du patrimoine communal ou d'implication des habitants dans les projets
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE et AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion Petites villes de demain.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

2021/14: PROJET DE RESIDENCE AGES&VIE

La société Ages&Vie propose d'implanter sur Bonnat une nouvelle forme d'hébergement pour les personnes âgées en perte d'autonomie qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui veulent rester dans leur village. Ce concept est une alternative complémentaire à l'EHPAD.

Ce concept réside en la construction par Ages&Vie de deux maisons de 700 m² chacune, pouvant accueillir 16 personnes âgées au total, qui bénéficient auprès d'auxiliaires de vie présentes 24h/24h, de services leur permettant de continuer à vivre le plus normalement possible. Six emplois locaux pourraient ainsi être créés.

Pour la faisabilité de ce projet, le Conseil Municipal EMET UN AVIS FAVORABLE à la vente par la commune des trois lots n° 9, 10 et 12 du lotissement les Frémeaux, à la société AGES&VIES, FIXE le prix de vente du terrain à 13.50 € HT le m², AUTORISE Ages&Vie à engager les études en vue de la réalisation d'un avant-projet sommaire du futur bâtiment, EMET UN AVIS FAVORABLE à la modification du règlement du lotissement « « les Hauts Frémeaux » et notamment l'article 16, et AUTORISE Monsieur Le Maire à accomplir toutes les démarches relevant de cette procédure et signer toute pièce à intervenir,

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

2021/15 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE DIAGNOSTIC DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 25 mars 2021, le Conseil Municipal DÉCIDE d'attribuer le marché de l'étude diagnostic du système d'assainissement collectif à la société VRD'EAU au prix de 33 950 € HT / 40 740 € TTC et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces constituant le présent marché et tout document à intervenir.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

2021/16 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITES DURABLES AU SDEC 23

Depuis 2015, le SDEC a initié une démarche de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en partenariat avec des collectivités du département. Le maillage du territoire creusois étant encore insuffisant et hétérogène avec la persistance de zones blanches importantes, le Conseil Municipal APPROUVE le transfert de la compétence mobilités durables au SDEC, et donc la modification des statuts et AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

2021/17 : IMPLANTATION D'UN PYLONE TELEPHONIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE la poursuite du projet d'implantation d'un pylône téléphonique par la société AXIONE, mandatée par Bouygues et SFR, sur la parcelle communale où sont installés les ateliers municipaux, afin de desservir le centre-bourg de façon qualitative, et ainsi apporter du très haut débit mobile à l'ensemble des concitoyens.

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 01/04/2021, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

MAIRIE DE BONNAT 23220 (Creuse)

À BONNAT, le 01/04/2021
Le Maire, Philippe CHAVANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE 08 AVRIL 2021

Les procès-verbaux des séances du 07 février 2021 et du 25 mars 2021 ont été adoptés à la majorité.

2021/18 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement du trésorier municipal.

2021/19 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2020 du budget annexe assainissement :

** section fonctionnement*

. dépenses : 48 102.44 € recettes : 65 848.42 € d'où excédent = 17 745.98 €

. résultat antérieur reporté : 81 671.78 € d'où résultat 2020 à affecter = 99 417.76 €

** section investissement*

. dépenses : 15 129.25 € recettes : 12 888,64 € d'où déficit = 2 240.61 €

. résultat antérieur reporté : 32 894,71 € d'où solde d'exécution 2020 = 30 654.10 €

2021/20 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'affecter les résultats du Budget annexe Assainissement comme suit :

* excédent de fonctionnement de 99 417.76 € en report à nouveau à l'article 002

* excédent d'investissement de 30 654,10 € en report à nouveau à l'article 001

2021/21 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal APPROUVE le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement tel que :

* section fonctionnement (dépenses & recettes) 161 987.76 €

* section investissement (dépenses & recettes) 133 319.39 €

2021/22 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget principal du trésorier municipal.

2021/23 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2020 du budget principal :

** section fonctionnement*

. dépenses : 1 210 221.70 € recettes : 1 379 832.08 € d'où excédent = 169 610.38 €

. résultat antérieur reporté = 253 655.21 € d'où résultat 2020 à affecter = 423 265.59 €

** section investissement*

. dépenses : 243 242.52 € . recettes : 267 266.68 € d'où excédent = 24 024.16 €

. résultat antérieur reporté = - 57 939.71 € d'où solde d'exécution 2020 = - 33 915,55 €

. reste à réaliser 2020 = 101 820.50 € d'où besoin de financement au 31/12/20 = 135 736.05 €

2021/24 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'affecter les résultats du budget communal comme suit :

* excédent de fonctionnement de 423 265.59 €
    - 135 736.05 € à l'article 1068
    - 287 529.54 € en report à nouveau à l'article 002
* déficit d'investissement de 33 915.55 € en report à nouveau à l'article 001

2021/25 : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2021

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. La disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 22.93 % au taux communal de 2020 de 12.89 %.

Il est proposé suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (taux communal 2020 + 22.93 %) : 12.89 + 22.93 = 35.82 %,
Et de varier les taux d'imposition en 2021 en les portant à
- taxe foncière (bâties) : 36.82 %
- taxe foncière (non bâties) : 49,69 %

Le Conseil Municipal DÉCIDE de fixer le taux de taxe foncière (propriétés bâties) à 36.82 % et de maintenir le taux de taxe foncière (propriétés non bâties) à 49.69 % pour l'année 2021.

2021/26 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal APPROUVE le budget primitif 2021 du budget principal tel que :

* section fonctionnement (dépenses & recettes) 1 645 923.54 €
* section investissement (dépenses & recettes) 673 335.09 €

2021/27 : MANŒUVRES DE L'ARMEE DE TERRE - 2022

Le Conseil Municipal APPROUVE la venue de l'Armée de Terre sur la commune de Bonnat en 2022 pour des manœuvres, sur une durée de huit jours, sur un terrain restant à définir. Ces manœuvres ont pour objectif de resserrer le lien entre la population et l'Armée. Des échanges seront prévus avec les écoles et la population.

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 15 avril 2021, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 15 avril 2021
Le Maire,
Philippe CHAVANT

MAIRIE DE BONNAT 23320 (Creuse)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2021

PRÉSENTS : CHAVANT Philippe, PETITJEAN Daniel, PILAT Hélène, LAFAYE Laurent, RANTY Danièle, GENEVOIS Jean-François, BRISSET Jean-Claude, SAUVE Christine, PARNOIS Marie, SIMONNET Alexandra, MOREAU Adrien, et BLANCHON Bernard.

ABSENTS/EXCUSÉS : DARVENNE Céline, PRIVAT Séverine, VILLEVET Vincent

PROCURATIONS : DARVENNE Céline à CHAVANT Philippe, PRIVAT Séverine à MOREAU Adrien

Le procès-verbal de la séance du 08 avril 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2021/28 : PROPOSITION D'ACHAT DE PROPRIETE BOISEE

Le Conseil Municipal DECIDE d'exercer son droit de préférence pour acquérir la propriété boisée cadastrée Section AR n° 142 pour 2 ha 20 a 10 ca Bois Futaie, sise Les bergères, vendue par Mme Lamoussière née Miallaud, au prix de 2 200 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/29 : DEMANDE DE SUBVENTION BOOST'COMM'UNE – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention BOOST'COMM'UNE pour le projet Travaux d'agrandissement du cimetière. Ce dispositif d'accompagnement est mis en place par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT		RECETTES PRÉVISIONNELLES HT	
Montant des travaux	68 189.29 €	DETR (35% du HT)	23 866.25 €
		Conseil Départemental – Boost'Comm'Une (10%)	6 818.93 €
		Commune (65% autofinancement)	37 504.11 €
TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES HT	68 189.29 €	TOTAL PREVISIONNEL RECETTES HT	68 189.29 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations sont inscrits au budget primitif 2021.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/30 : DEMANDE DE SUBVENTION BOOST'COMM'UNE – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DU CHAMP DE FOIRE ET AV. DE LA LIBERTE

Le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention BOOST'COMM'UNE pour le projet d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public Place du Champ

de Foire et Av. de la Liberté. Ce dispositif d'accompagnement est mis en place par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT	RECETTES PRÉVISIONNELLES HT
Montant des travaux 82 221,74 €	DETR (35% du HT) 28 777,61 €
	SDEC (30% du HT) 24 666.52 €
	Conseil Départemental– Boost'Comm'Une(10%) 8 222.17 €
	Commune (25% autofinancement) 20 555.44 €
TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES HT 82 221.74 €	**TOTAL PREVISIONNEL RECETTES HT 82 221.74 €**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/31 : DEMANDE DE SUBVENTION BOOST'COMM'UNE – POLE SANTE

Le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention BOOST'COMM'UNE pour l'achat de mobilier pour le Pôle Santé. Ce dispositif d'accompagnement est mis en place par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT	RECETTES PRÉVISIONNELLES HT
Montant des travaux 13 103.16 €	DETR (35% du HT) 4 586.11 €
	Conseil Départemental– Boost'Comm'Une(10%) 1 310.32 €
	Commune (55% autofinancement) 7 206.73 €
TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES HT 13 103.16 €	**TOTAL PREVISIONNEL RECETTES HT 13 103.16 €**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	1

2021/32 : PERSONNEL MUNICIPAL : MODALITES DE REALISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal DECIDE,

- de compenser les heures supplémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires et de compenser ou rémunérer les heures complémentaires. Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation des heures supplémentaires ou complémentaires est laissée à la libre appréciation de l'autorité territoriale.
- De majorer le temps de récupération des heures supplémentaires dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.

Le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est subordonné à la mise en place de moyens de contrôle des heures supplémentaires. Le paiement des heures complémentaires et supplémentaires se fera sur production par le maire d'un état mensuel nominatif constatant le nombre d'heures à récupérer par l'agent ou à payer.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/33 : DELEGATION AU MAIRE POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS VACATAIRES ET CONTRACTUELS

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire, pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/34 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE ORGANISATION DES MOBILITES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal APPROUVE le transfert de la compétence « organisation des mobilités » à la Communauté de Communes des Portes de la Creuse en Marches. En prenant cette compétence, la Communauté de Communes décide des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir. Cette compétence permettra à l'avenir aux élus d'agir pour proposer les services adaptés aux besoins des habitants et des touristes. La prise de compétence implique le transfert d'activités de transport à la demande et les transferts de charges des services actuels mis en place par la commune de Bonnat.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/35 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE DURABLE AU SDEC 23 SUITE A LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SDEC

Le Conseil Municipal DÉCIDE de transférer au SDEC, à compter du 28 mai 2021, la compétence « Mobilités Durables ». Cette compétence va permettre au SDEC de compléter le maillage départemental et couvrir les zones blanches et aussi de renforcer l'exploitation des bornes sur tout le territoire.
A Bonnat, le transfert de compétences permettra d'intégrer la borne au réseau départemental tous en étant déchargé des contraintes d'exploitation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/36 : ADHESION A L'AGENCE D'ATTRACTIVITE ET D'AMENAGEMENT DE LA CREUSE

Le Conseil Municipal, DECIDE d'adhérer à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse à compter de cette année afin de pouvoir bénéficier de l'offre de service "Assistance à maîtrise d'ouvrage – Aménagement rural". Les missions proposées sont les suivantes : la construction et le pilotage de projets stratégiques pour la Creuse et la mise en place d'une offre de service d'ingénierie technique, juridique, financière à destination de ses membres. La cotisation annuelle est de 1€ par habitant (base DGF années n-1), à laquelle s'ajoute un forfait variable en fonction du montant de la mission.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/37 : VILLAGE DE GRANDSAGNE : RESULTATS DU SONDAGE POUR LIMITATION DE LA VITESSE

Le Conseil Municipal DECIDE d'engager la procédure d'intégration de la RD au lieu-dit Grandsagne en agglomération avec vitesse limitée à 50 km/h. Cette décision fait suite à l'enquête réalisée auprès des habitants du village. Sur 19 questionnaires remplis, la solution retenue à la majorité par les riverains étant l'intégration en agglomération avec vitesse limitée à 50 km/h. Cette demande sera adressée à Mme la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/38 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Le Conseil Municipal, autorise le Maire à verser les subventions suivantes pour l'année 2021.

ASSOCIATION LOCALE	Montant
ACCA	350 €
AMICALE BOULISTE	175 €
AMICALE POMPIERS	750 €
BOULE BONNACHONNE	450 €
BONNAT-ONIC	837 €
CHASSE NATURE	250 €
COMITE DES FETES	2 000 €
SSB CYCLO CLUB	450 €
DE FIL EN AIGUILLE	250 €
FNACA (ACVG)	200 €
FOIRE PRIMEE BONNAT	380 €
GRANDSAGNE 2000	0 €
AMIS DU TAROT	125 €
LIRE A LOISIR	224 €

ASSOCIATION LOCALE	Montant
MOTO CLUB	350 €
QUESTIONS/CHAMPIONS	50 €
RACING 23	250 €
SOCIETE DE MUSIQUE	750 €
SOCIETE DE PECHE	250 €
SSB BADMINTON	2 780 €
SSB BASKET	3 784 €
SSB HAND	790 €
JUDO 2 VALLEES	301 €
UPPERCUT 23	580 €
YOGA BONNAT	324 €

ASSOCIATION EXTERIEURE	Montant
SOINS A DOMICILE	660 €
SECOURS CATHOLIQUE	250 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

JUGEMENT DE CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF D'UN COMMERCE DE BOUCHE

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du jugement de clôture pour insuffisance d'actif rendu le 06/12/2019 par le Tribunal de commerce de Guéret au profit de la Boucherie Blondel. Ce jugement entraîne l'effacement des dettes contractées par ce commerce. Aucun recours n'étant plus possible, la commune doit payer la somme de 8 317.20 € sur le budget principal et de 356.05 € sur le budget assainissement.

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 3 juin 2021, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 3 juin 2021
Le Maire,
Philippe CHAVANT

MAIRIE DE BONNAT 23220 (Creuse)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 24 AOUT 2021

CHAVANT Philippe, PILAT Hélène, LAFAYE Laurent, DARVENNE Céline RANTY Danièle, BRISSET Jean-Claude, SAUVE Christine, PARNOIS Marie, MOREAU Adrien, PRIVAT Séverine et BLANCHON Bernard.

ABSENTS/EXCUSÉS : PETITJEAN Daniel, SIMONNET Alexandra, VILLEVET Vincent, GENEVOIS Jean-François

PROCURATIONS : PETITJEAN Daniel à SAUVE Christine

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2021/39 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – MODIFICATION - BUDGET PRINCIPAL

Suite au contrôle de légalité de la Préfecture constatant une discordance entre l'état des Restes à Réaliser de 5 450 € et la délibération n° 2021/23 relative à l'approbation du CA budget principal 2020 (restes à réaliser de 7 900 €), le Conseil Municipal APPROUVE la modification du compte administratif 2020 du budget principal comme suit :

** section fonctionnement*

. dépenses : 1 210 221.70 € recettes : 1 379 832.08 € d'où excédent = 169 610.38 €

. résultat antérieur reporté = 253 655.21 € d'où résultat 2020 à affecter = 423 265.59 €

** section investissement*

. dépenses : 243 242.52 € . recettes : 267 266.68 € d'où excédent = 24 024.16 €

. résultat antérieur reporté = - 57 939.71 € d'où solde d'exécution 2020 = - 33 915,55 €

. restes à réaliser 2020 = 104 270.50 € d'où besoin de financement au 31/12/20 = 138 186.05 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

2021/40: AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 – MODIFICATION- BUDGET PRINCIPAL

Les restes à réaliser étant bien de 5 450 €, le Conseil Municipal DÉCIDE d'affecter les résultats du budget communal comme suit :

* excédent de fonctionnement de 423 265.59 €

- 138 186.05 € à l'article 1068
- 285 079.54 € en report à nouveau à l'article 002

* déficit d'investissement de 33 915.55 € en report à nouveau à l'article 001

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

2021/41 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 –BUDGET PRINCIPAL 2021

Le Conseil Municipal VALIDE la décision modificative n°1, telle que présentée ci-dessous, et CHARGE M. Le Maire de son exécution.

	Modification des crédits prévus au BP	
Détail chapitres et articles	**Recettes investissement**	**Dépenses investissement**
10 / 1068 Excédent de fonctionnement	+ 2 450 €	
23 / Immobilisations en cours		+ 2 450 €
	Dépenses fonctionnement	**Recettes fonctionnement**
042 / 6811 Dotation aux amortissements	+ 0.20 €	
002 excédent antérieur reporté		- 2 450 €
70 / 70878 produits autres redevables		+ 2 449.80 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

2021/42 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – MODIFICATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Suite au contrôle de légalité de la Préfecture constatant que le montant des Restes à réaliser en dépenses d'investissement n'est pas repris dans la délibération 2021/19 du 08 avril 2021, le Conseil Municipal APPROUVE la modification du compte administratif 2020 du budget annexe assainissement comme suit :

** section fonctionnement*

. dépenses : 48 102.44 € recettes : 65 848.42 € d'où excédent = 17 745.98 €

. résultat antérieur reporté : 81 671.78 € d'où résultat 2020 à affecter = 99 417.76 €

** section investissement*

. dépenses : 15 129.25 € recettes : 12 888,64 € d'où déficit = 2 240.61 €

. résultat antérieur reporté : 32 894,71 € d'où solde d'exécution 2020 = 30 654.10 €

. restes à réaliser 2020 : 9 000 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

2021/43 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - MODIFICATION

Les restes à réaliser étant de 9 000 €, Le Conseil Municipal DÉCIDE d'affecter les résultats du Budget annexe Assainissement comme suit :

* excédent de fonctionnement de 99 417.76 € en report à nouveau à l'article 002

* excédent d'investissement de 21 654,10 € en report à nouveau à l'article 001

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

2021/44 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 –BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021

Le Conseil Municipal VALIDE la décision modificative n°1, telle que présentée ci-dessous, et CHARGE M. Le Maire de son exécution

	Modification des crédits prévus au BP	
Détail chapitres et articles	**Recettes investissement**	**Dépenses investissement**
001 excédent d'investissement reporté	-10 000 €	
102 travaux lagunes/ C 1313	10 000 €	
040 / 491 constitution de provisions	-290 €	
040 / 391 dépréciation matières premières	+ 290 €	
Détail chapitres et articles	**Recettes fonctionnement**	**Dépenses fonctionnement**
68 / 6817 dotation aux provisions		-290 €
042 / 6817 constitution de provisions		+ 290 €

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 31 août 2021, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 31 août 2021
Le Maire,
Philippe CHAVANT

MAIRIE DE BONNAT 23220 (Creuse)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE - SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

CHAVANT Philippe, PETITJEAN Daniel, PILAT Hélène, LAFAYE Laurent, DARVENNE Céline, RANTY Danièle, BRISSET Jean-Claude, SAUVE Christine, PARNOIS Marie, SIMONNET Alexandra, MOREAU Adrien et BLANCHON Bernard.

ABSENTS/EXCUSÉS : VILLEVET Vincent, GENEVOIS Jean-François, PRIVAT Séverine

PROCURATIONS : VILLEVET Vincent à PETITJEAN Daniel, GENEVOIS Jean-François à CHAVANT Philippe

Le procès-verbal de la séance du 30 août 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2021/45 : FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES – SUBSTITUTION DE L'EPCI A SES COMMUNES MEMBRES POUR LE PRÉLEVEMENT AU FNGIR.

Le conseil municipal DÉCIDE que la Communauté de Communes des Portes de la Creuse en Marche CCPCM est substituée à la commune pour prendre en charge son prélèvement au fonds national de garantie individuelle des ressources.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/46: TRANSFERT DE BIEN DE SECTION BN N°137 A LA COMMUNE

Le conseil municipal DÉCIDE de se prononcer favorablement sur la cession du bien de section BN N°137 et d'engager la procédure de transfert de ce bien à la commune, en invoquant un objectif d'intérêt général, ceci afin de pouvoir vendre la parcelle à la CCPCM pour l'implantation d'un bâtiment industriel par la société MSB23.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/47 : DELIBERATION MOTIVEE AUTORISANT LE PROJET DE CONSTRUCTION DE MSB23 SUR LA PARCELLE BN N°137

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que la CCPCM, porteur de projet, a déposé une demande de Cu opérationnel. Après instruction, le certificat d'urbanisme délivré *opération non réalisable* fait aujourd'hui obstacle au projet en raison de son implantation hors des parties urbanisées. M. le Maire précise qu'une délibération motivée du conseil municipal peut justifier la réalisation d'une telle construction. Cette délibération sera soumise pour avis à la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers CDPENAF. L'avis favorable de la commission devra alors accompagner tout nouveau dossier d'autorisation d'urbanisme, incluant une demande de dérogation au principe de l'urbanisation limitée en l'absence de schéma de cohérence territoriale (SCOT).
Le Conseil Municipal DÉCIDE que tous les éléments sont réunis pour l'implantation d'un bâtiment industriel sur la parcelle cadastrée BN n°137, et se prononce favorablement pour ce projet qu'il estime répondre à l'intérêt de la commune. Mme Simonnet, intéressée par le projet, ne prend pas part au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

2021/48 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention DETR 2022 pour les travaux supplémentaires d'agrandissement du cimetière, à savoir le couronnement par deux pentes en granit bouchardé de la totalité du mur reconstruit, et APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT		RECETTES PRÉVISIONNELLES HT	
Montant des travaux	21 217.32 €	DETR (35% du HT)	7 426.06 €
		BOOST' Commune	2 121.73 €
		Commune (55% autofinancement)	11 669.53 €
TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES HT	**21 217.32 €**	**TOTAL PREVISIONNELL RECETTES HT**	**21 217.32 €**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/49 : DEMANDE DE MODIFICATION DE LA SUBVENTION BOOST'COMMUNE – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier modificatif de demande de subvention BOOST'COMM'UNE auprès du Conseil Départemental pour le projet global de travaux d'agrandissement du cimetière, incluant les travaux supplémentaires de couronnement de mur, et APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT		RECETTES PRÉVISIONNELLES HT	
Montant des travaux après modification 89 406.61 €		DETR 2021 (35% du HT)	23 866.25 €
		DETR 2022	7 426.06 €
		Conseil Départemental – Boost'Comm'Une (10%)	8 940.66 €
		Commune (55% autofinancement)	49 173.64 €
TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES HT	**89 406.61 €**	**TOTAL PREVISIONNEL RECETTES HT**	**89 406.61 €**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/50 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 –BUDGET PRINCIPAL – PROGRAMME CIMETIERE

Le Conseil Municipal VALIDE la décision modificative n°2, telle que présentée ci-dessous, et CHARGE M. Le Maire de son exécution.

	Modification des crédits prévus au BP
Détail chapitres et articles	**Dépenses Investissement**
Art. 2116 agrandissement cimetière	*35 000 €*
OPÉRATION 20021 CIMETIERE	**35 000 €**
art. 2315 installations, matériel et outillage technique	- *35 000 €*
2315 IMMOBILISATIONS EN COURS	**-35 000 €**
TOTAL DM N°2	**0,00 €**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/51 : DEMANDE DE SUBVENTION BOOST'COMM'UNE – REFECTION ET AMELIORATION DE LA VOIRIE AU VILLAGE « LE QUERUT »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention BOOST' COMM'UNE pour le projet de réfection et d'amélioration de la voirie au Village « LE QUERUT ». La subvention sera reversée à Evolis 23, à qui la commune a délégué sa compétence.

Le Conseil Municipal APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT	Montant HT	TVA	Montant TTC
Montant des Travaux Chantier le Querut Forfait déplacement Le Quérut	436.50 € **22 081.70 €**	**1 587.08 €**	436.50 € **23 668.78 €**
TOTAL DEPENSES	**22 518.20 €**	**1 587.08 €**	**24 105.28 €**
FCTVA	**1 562.07 €**		**1 562.07 €**
BOOS'T COMMUNE 10%	**2 251.82 €**		**2 251.82 €**
TOTAL RECETTES	**3 813.89 €**		**3 813.89 €**
Solde contribution de la commune			**20 291.39 €**
Frais administration générale			964.21 €
TOTAL CONTRIBUTION COMMUNE			**21 255.60 €**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/52 : DECISION MODIFICATIVE N°3 –BUDGET PRINCIPAL – SURPRESSEUR DILISCO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection du surpresseur de la Défense Incendie pour le site Dilisco sont achevés. Le montant global des travaux s'élève à 17 741.76 € TTC pour la fourniture et la modification de l'installation de la pompe, l'isolation du local et le dispositif d'alarme en cas de dysfonctionnement.

Le Conseil Municipal VALIDE la décision modificative n°3, telle que présentée ci-dessous, et CHARGE M. Le Maire de son exécution.

	Modification des crédits prévus au BP
Détail chapitres et articles	**Dépenses Investissement**
Art. 2156 matériel et outillage d'incendie incendie	*13 000 €*
OPÉRATION 111 DEFENSE INCENDIE	**13 000 €**
art. 21571 matériel roulant	*-13 000 €*
Opération 97065 ACHAT DE MATERIEL	**-13 000 €**
TOTAL DM N°3	**0,00 €**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/53 : ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER CADASTRE BD 0038 BD 0039 BD 389

M. le Maire expose au Conseil que le bien sis, 2 rue Grande, à Bonnat, cadastré BD 0039 et BD 389, constitué d'une maison d'une superficie de 116 m2 sur un terrain d'une superficie totale de 317 m2, est à vendre.

Idéalement situé dans le bourg de Bonnat, cette maison, après des travaux de réaménagement intérieur, pourrait accueillir la Maison des Assistantes Maternelles.

Le conseil municipal APPROUVE l'acquisition du bien immobilier cadastré BD 0039 ET BD 389 dans les conditions décrites, au prix de 44 000 € TTC.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/54 : POLE SANTE - VALIDATION DES PLANS ET ENGAGEMENT DES TRAVAUX

Le conseil municipal VALIDE les plans du futur Pôle Santé tels que proposés par la commission Santé et AUTORISE M. Le Maire à demander un fonds de concours à la CCPCM.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/55 : POLE SANTE - AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE

Le conseil municipal ACCEPTE la proposition de EVOLIS 23 de NOTH, pour l'aménagement de voirie en bitume tri-couche, pour un montant de 16 974.80 € TTC.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/56 : ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A l'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL « les champs »

Le conseil municipal DÉCIDE de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural sis « Les Champs », prenant son départ entre les parcelles AV n°291 et AV n°146, et prenant fin face aux parcelles AV n°156 et AV n°297.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/57 : PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARCELLE BOISEE « PRES DE LA GARE »

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'exercer son droit de préférence pour acquérir la parcelle de terrain de nature de taillis cadastrée Section BE 78 d'une contenance de 17a 62ca, sise, « Près de la Gare », vendue par M. COTTE au prix de 1 000 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2021/58 : PORTANT SUR LA CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le Conseil Municipal DÉCIDE de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet sur la base de 24h/35ème à compter du 1er octobre 2021, pour exercer la fonction d'agent Maison France Services.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 04 octobre 2021, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

MAIRIE DE BONNAT 23220 (Creuse)

À BONNAT, le 4 octobre 2021
Le Maire,
Philippe CHAVANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE - SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

PRESENTS :CHAVANT Philippe, PETITJEAN Daniel, PILAT Hélène, LAFAYE Laurent, DARVENNE Céline, RANTY Danièle, GENEVOIS Jean-François, SAUVE Christine, PARNOIS Marie, VILLEVET Vincent, SIMONNET Alexandra, MOREAU Adrien, PRIVAT Séverine et BLANCHON Bernard.

ABSENTS/EXCUSÉS : BRISSET Jean-Claude
PROCURATIONS : BRISSET Jean-Claude à DARVENNE Céline

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

PRESENTATION DU DISPOSITIF CONSEILLERS NUMERIQUES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Benoît Villoutreix, Conseiller numérique France Services, sera présent sur la Communauté de Communes des Portes de la Creuse en marche, jusqu'en juillet 2023. **Objectif** : rapprocher le numérique du quotidien des Français. M. Villoutreix a pour missions de se faire connaître auprès de tous les public éloignés du numérique et de les orienter vers des ateliers numériques à Bonnat. Il sera présent tous les jeudis à Bonnat, à la fois au Chai mais aussi à la Maison France Services de Bonnat.

2021/59 : SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS CCPCM CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PÔLE SANTÉ

Le Conseil Municipal **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de la Creuse en Marche en vue de la réhabilitation de la maison sise 32 Avenue de la Liberté en Pôle Santé et VALIDE le plan de financement ci-dessous.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT €		**RECETTES PRÉVISIONNELLES HT €**	
Travaux Aménagements extérieurs	25 000	DETR (50% du HT)	125 000
Travaux Aménagements intérieurs	50 000	Fonds de concours CCPCM 25%	62 500
Ascenceur extérieur	60 000	Autofinancement Commune 25%	62 500
Matériel médical et informatique	65 000		
Mobilier	20 000		
Honoraires SPS, CT…	8 000		
Etudes architecte	22 000		
TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES HT	**250 000**	**TOTAL PREVISIONNEL RECETTES HT**	**250 000**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/60: POLE SANTE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

M. le Maire informe que le projet du Pôle Santé est retenu dans le cadre du CTRRTE Contrat Territorial de Ruralité de Relance et de Transition Ecologique.
Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention DETR 2022 pour le projet Réhabilitation Pôle Santé et **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT €		**RECETTES PRÉVISIONNELLES HT €**	
Travaux Aménagements extérieurs	25 000	DETR (50% du HT)	125 000
Travaux Aménagements intérieurs	50 000	Fonds de concours CCPCM 25%	62 500
Ascenceur extérieur	60 000	Autofinancement Commune 25%	62 500
Matériel médical et informatique	65 000		
Mobilier	20 000		
Honoraires SPS, CT…	8 000		
Etudes architecte	22 000		
TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES HT	**250 000**	**TOTAL PREVISIONNEL RECETTES**	**250 000**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/61 : FUTURE MAISON ASSISTANTS MATERNELS – DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune de Bonnat a procédé à l'acquisition de la Maison située 2 rue Grande, en vue de réaliser des travaux pour en faire une MAM, conformément à la décision du Conseil Municipal du 30/09/2021.Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention DETR 2022, le dossier de demande de subvention BOOS'T COMMUNE et le dossier de demande de subvention DSIL pour le projet « Réhabilitation MAM », et **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT €		**RECETTES PRÉVISIONNELLES HT €**	
Acquisition maison	46 000	DETR (40% du HT)	40 000
Travaux électricité	12 217	DSIL (20% du HT)	20 000
travaux peintures et plafonds	8 557	BOOS'T COMMUNE (10% du HT)	10 000
Travaux sols	11 226	Autofinancement Commune 30%	30 000
Menuiseries	5 000		
isolation	5 000		
espaces verts	2 000		
Mobilier	10 000		
TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES HT	**100 000**	**TOTAL PREVISIONNEL RECETTES HT**	**100 000**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/62 : TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2022

Le Conseil Municipal ne souhaitant pas procéder à une augmentation, conserve les tarifs 2021 et FIXE les tarifs 2022 comme suit :

Location salle des fêtes Roger Coindat :

	ASSOCIATIONS				PARTICULIERS - TRAITEURS - ENTREPRISES			
	Bonnat		Extérieure		Bonnat		Extérieure	
	1 jour	2 jours ou wk-end	1 jour	2 jours ou wk-end	1 jour	2 jours ou wk-end	1 jour	2 jours ou wk-end
Location salle des Fêtes et cuisine	gratuit	gratuit	135 €	205 €	135 €	205 €	155 €	255 €
Location salle des Fêtes sans cuisine	gratuit	gratuit	75 €	95 €	75 €	95 €	95 €	115 €
Location Salle des Fêtes pour spectacle GRATUIT	Gratuit (association culturelle)							
Caution	350 €							

Location de matériels, pour festivités organisées par des Bonnachons, sur le territoire de Bonnat uniquement :

	BONNAT – Location 2 jours	
	ASSOCIATION	PARTICULIER
Location chapiteau	gratuit	125 €
Location stands	gratuit	30 €
Location barbecue à gaz (bouteille non fournie)	gratuit	20 €
Location chambre froide	gratuit	125 €
chaises et tables	gratuit	gratuit
Caution	150 €	

Autres services

DÉSIGNATION	TARIFS
Marchands ambulants ponctuels	115 € par jour
Marchands ambulants à raison minimum de 2 fois par mois pendant 10 mois	gratuit

Cimetière :

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession cimetière	100 €	150 €	250 €
Concession cavurne	100 €	150 €	250 €
Concession Columbarium	200 €	300 €	400 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/63 : TARIFS ASSAINISSEMENT 2022

Le Conseil Municipal FIXE les tarifs relevant de l'assainissement collectif pour l'année 2022, comme suit : • Prix au m^3 : 1,70 € • Abonnement : 37,00 € (Tarifs applicables sur la consommation 2022).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	3	0

2021/64 : ADHESION AU SDIC 23 SYNDICAT DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE COMMUNAL EN VUE D'UN CHANGEMENT DE LOGICIEL METIER

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** l'adhésion au SDIC 23, en vue de souscrire un nouveau logiciel informatique « métiers » pour le secrétariat de mairie avec la société CERIG, le logiciel actuel étant très peu usité en Creuse, peu ergonomique et plus coûteux.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/65 : DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Conseil Municipal **EMET** un avis favorable à la proposition du Maire et **DECIDE** de fixer à 100% le taux de promotion pour les avancements de grade par filière et cadre d'emploi

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/66 : REMBOURSEMENT FRAIS DE GARDE OU D'ASSISTANCE DES ELUS DES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

Le Conseil Municipal **VALIDE** la mise en place du remboursement des frais de garde et d'assistance des élus prévu à l'article L.2123-8-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et rendu obligatoire, **VALIDE** la composition du dossier de remboursement à présenter par l'élu et PRECISE que des crédits correspondants seront inscrits au Budget Prévisionnel.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/67 : EVOLIS 23 – ADHESION DE LA COMMUNE DE PIONNAT – MISE A JOUR DES STATUTS

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** l'adhésion à Evolis de la commune de PIONNAT pour la compétence « entretien de la voirie », et **ACCEPTE** la modification des statuts d'Evolis 23 portant sur la liste des adhérents, une clarification des modalités de transfert d'une compétence supplémentaire ainsi que sur la représentation des EPCI.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/68 : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DES ELEVES DU COLLEGE DE BONNAT

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la dissolution du Syndicat intercommunal de transport des élèves du collège de Bonnat, prévue pour le 31/12/2021, les conditions de sa dissolution par répartition de l'actif en fonction des participations versées par les communes membres en 2020 et **ACCEPTE** le devenir du personnel à savoir la réintégration de l'adjoint administratif mis à disposition (3h/semaine) au Sivu des écoles de Bonnat.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/69 : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2022

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, soit 100 000 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/70 : CARREFOUR CHAMP DE FOIRE

Le conseil municipal **VALIDE** la solution qui consiste à équiper le carrefour du Champ de Foire au niveau de l'intersection RD 15 / Avenue du Château, avec des stops et une signalisation permanente avec feux clignotants leds alimentés en solaire, **PRECISE** que la Place du Foirail va être rétablie en double-sens côté Bonnat Mat' et **VALIDE** la proposition de la société NADIA Signalisation, pour un montant de 3 549.46 € TTC.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/71 : AMENAGEMENT DU CARREFOUR CHAMP DE FOIRE – DEMANDE DE DETR 2022

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention DETR 2022 pour l'aménagement du carrefour du Champ de Foire par des stops équipés de signalisation permanente avec feux leds alimentés en solaire et **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel suivant

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT €		RECETTES PRÉVISIONNELLES HT €	
Siagnalisation permanente solaire sur panneaux stops	2 957.88	DETR (40% du HT)	1 183.15
		Autofinancement Commune 60%	1 774.73
TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES HT	2 957.88	**TOTAL PREVISIONNEL RECETTES HT**	2 957.88

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/72 : AVENUE DE LA LIBERTE – REFECTION DE LA CHAUSSEE

Suite à l'enfouissement des réseaux, le Conseil Municipal **VALIDE** la suppression de deux arbres situés entre le 13 et le 21 Avenue de la Liberté et **VALIDE** la réfection de la chaussée de l'Avenue de la Liberté en enrobé et le revêtement des trottoirs en tri-couche.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2021/72 : AMENAGEMENT DU CHAMPT DE FOIRE

le Conseil Municipal **VALIDE** la pose de bordures de trottoir en béton sur le Champ de Foire Place du Foirail / Avenue de la Liberté, la création d'une voie traversante en haut du Champ de Foire, en face des entrées de l'entreprise Gaudon, et la suppression de la bascule excepté la maisonnette.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

INFORMATIONS : HABITAT PARTAGE - CetteFamille

La société Ages & Vies n'ayant pas donné suite au projet, M. le Maire informe avoir contacté la société CetteFamille concernant le projet d'habitat Partagé pour Seniors, au lotissement des Hauts Frémeaux. Le Conseil Municipal DEMANDE à obtenir plus d'informations avant de se prononcer.

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 2 décembre 2021, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 1er décembre 2021
Le Maire,
Philippe CHAVANT

MAIRIE DE BONNAT 23320 (Cre)